



**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,  
séance du mardi 12 janvier 2021, 19h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25  
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice :	29
Nombre de membres présents :	27 (sauf les points 1 et 2 : 25 présents)
Nombre de membres ayant pris part au vote :	27 (sauf le point 2 : 25 votants)

L'an deux mille vingt et un, le douze janvier à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 janvier 2021, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Levant, sise chemin de Collex à Ferney-Voltaire (01210), en raison du contexte épidémiologique de Covid-19 afin de permettre une distanciation physique des conseillers municipaux, sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 6 janvier 2021.

**Présents :** MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, LY Chun-Jy, BROUTIN Fleur, ALLIOD Christian, RADJABALY Naïma, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGY Loïde, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

<b>Pouvoirs :</b>	Mme MITIS Catherine	à	Mme de BENGY Loïde
	Mme MERIAUX Laurence	à	Mme HARS Chantal
	Mme MOUNY Valérie	à	M. LY Chun Jy
	Mme MAILLOT Mylène	à	M. PHILIPPS Pierre-Marie

**Absentes :** Mme MANNI Myriam  
Mme CAMPAGNE Laurence

**Secrétaire de séance :** M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 12 janvier 2021 ont été affichés le 19 janvier 2021.



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2020.
3. Convention avec l'Ecole privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la part communale.
4. Convention d'établissement des modalités et de délégation de maîtrise d'ouvrage a passer avec le Département de l'Ain dans le cadre des travaux de réalisation du BHNS (ligne de Bus à Haut Niveau de Service).
5. Modification du tableau des emplois communaux.
6. Rapport d'activité et de résultats 2019 de la SEMCODA.
7. Remboursements au titre de la régie culturelle.
8. Fixation des durées de concessions funéraires.
9. Avenant de plus-value au marché de travaux pour le remplacement des filtres à sable du Centre nautique.
10. Questions diverses :
  - Décisions du maire prises en décembre 2020 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).



## RESUME DES DELIBERATIONS

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme MITIS Catherine à Mme de BENGY Loïde, Mme MERIAUX Laurence à Mme HARS Chantal, Mme MOUNY Valérie à M. LY Chun Jy, et Mme MAILLOT Mylène à M. PHILIPPS Pierre-Marie), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2020.

Après modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 décembre 2020 est adopté par 24 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian).

*Arrivée de FLORES Marie et BEN MBAREK Ahmed.*

### 3. Convention avec l'Ecole privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la part communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 2 abstentions (CHARVE Jean-Druon et KASTLER Jean-Loup) la convention entre la Ville de Ferney Voltaire et l'Ecole privée sous contrat d'association Saint-Vincent pour l'application de la participation communale. Il autorise par 25 voix pour et 2 abstentions (CHARVE Jean-Druon et KASTLER Jean-Loup) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

### 4. Convention d'établissement des modalités et de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec le Département de l'Ain dans le cadre des travaux de réalisation du BHNS (ligne de Bus à Haut Niveau de Service).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 26 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) les termes du projet de convention entre le Département de l'Ain et la commune pour la réalisation des travaux du BHNS. Il autorise par 26 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer la convention et toutes autres pièces nécessaires.

### 5. Modification du tableau des emplois communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune telles qu'énoncées ci-dessus. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

### 6. Rapport d'activité et de résultats 2019 de la SEMCODA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du rapport de gestion reprenant l'activité de la SEMCODA et ses résultats pour l'année 2019.

### 7. Remboursements au titre de la régie culturelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le remboursement des billets émis par la régie culturelle en faveur des personnes susmentionnées. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.



## 8. Fixation des durées de concessions funéraires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 26 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) les durées de concessions suivantes :

### 1. Sépultures traditionnelles :

- Concessions d'une durée de 15 ans  
Ou,
- Concessions d'une durée de 30 ans

### 2. Colombarium :

- Concessions d'une durée de 15 ans  
Ou,
- Concessions d'une durée de 30 ans

## 9. Avenant de plus-value au marché de travaux pour le remplacement des filtres à sable du Centre nautique.

Considérant l'avis favorable des membres de l'Exécutif municipal du 15 décembre 2020 relatif à l'avenant au marché de travaux de cette opération. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 26 voix pour et 1 voix contre (CHARVE Jean-Druon) la proposition d'avenant au marché de travaux de remplacement des filtres à sable du Centre nautique. Il autorise par 26 voix pour et 1 voix contre (CHARVE Jean-Druon) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

### DECISIONS DU MAIRE DU MOIS DE DECEMBRE 2020

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

### Décision municipale n°061 – 2020 du 11 décembre 2020

Considérant que la ville dispose d'un appartement meublé F2 de 42,60 m<sup>2</sup> avec salon, cuisine, chambre-séjour, et d'une salle de bains WC, bâtiment La Comédie, situé au 33 Grand' Rue à Ferney-Voltaire (01210). Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Madame Océane SIDER, agent municipal. La commune accepte de louer à Madame Océane SIDER, ledit appartement. Le contrat de location à titre précaire est établi du 1<sup>er</sup> décembre 2020 jusqu'au 31 mai 2021, renouvelable de manière expresse par la collectivité un mois avant le terme de cette durée de 6 mois, par courriel ou courrier. Montant loyer mensuel : 255,60€ TTC (42,60 m<sup>2</sup> X 6 €), charges mensuelles 70,00 €. Total : 325,60 €. La redevance et les provisions sur charges sont payables mensuellement, d'avance et en totalité le 5 de chaque mois.

Décision municipale n°062 – 2020  
du 31 décembre 2020

Considérant le remboursement de plusieurs dépôts de garantie non prévu au budget 2020, il est procédé au virement de la somme de 600 euros du chapitre 020 « Dépenses imprévues d'investissement » au chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Le virement de crédits en section d'investissement se traduit comme suit :

Dépense article 165 « Dépôts et cautionnements reçus »	+ 600 € (fonction 0)
Dépense article 020 « Dépenses imprévues d'investissement »	- 600 € (fonction 0)
	0 €

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 19 janvier 2021.

Le Maire  
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.

